



26 Avril 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Communiqué de presse - Chypre: protocole de voyage pour les voyageurs vaccinés**

Comme il a été récemment annoncé, Chypre ouvre ses frontières aux personnes voyageant en provenance des États membres de l'UE, des pays membres de l'Espace Economique Européen (y compris la Norvège et l'Islande) et des pays suivants : Arménie, Bahreïn, Biélorussie, Canada, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Qatar, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Suisse, Ukraine, Émirats arabes unis, Royaume-Uni et États-Unis. Le protocole de voyage est basé sur un système de classification des pays par feux tricolores, les conditions d'entrée variant selon la catégorie. Vous trouverez ci-dessous les conditions d'entrée à Chypre.

<b>Conditions d'entrée</b>	<b>Vert</b>	<b>Orange</b>	<b>Rouge</b>
Remplir le Cyprus Flight Pass (Passe de Vol) 24h avant le départ	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h avant le départ (à la charge du voyageur)	Non	Oui	Oui
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à la charge du voyageur)	Non	Non	Oui
Auto-isolement obligatoire à l'arrivée	Non	Non	Non

Même si la vaccination n'est pas une condition obligatoire pour voyager à Chypre, notre pays met à jour son protocole de voyage afin d'offrir également des conseils de voyage aux voyageurs vaccinés. Pour les personnes voyageant en provenance des pays susmentionnés, à partir du 10 mai 2021, un certificat de vaccination sera un facilitateur supplémentaire. Chypre considère comme autorisés au voyage, les vaccins Spoutnik V et tous ceux qui ont été approuvés par l'Agence Européenne des Médicaments.

Les voyageurs qui peuvent prouver qu'ils ont reçu toutes les doses nécessaires d'un vaccin autorisé ne seront soumis à des tests pour visiter Chypre, quelle que soit la classification par couleur de leur pays de départ. De plus, ils ne seront pas placés en quarantaine, même dans le cas où ils sont des contacts étroits d'un cas positif de COVID-19. Cette facilitation sera validée à partir de la date à laquelle la vaccination a été entièrement administrée.

Le voyageur doit avant son voyage télécharger une copie de son certificat de vaccination (en anglais), sur la plateforme Cyprus Flight Pass. Certains détails de vaccination doivent également être fournis. La vérification de l'authenticité du certificat relève de la seule responsabilité des services de contrôle aux frontières du pays de départ. Le voyageur est tenu personnellement responsable en cas d'information mensongère, cas qui entraînera des pénalités à son arrivée à Chypre.

A noter que la République de Chypre se réserve toujours le droit de tester au hasard tout vol à l'arrivée, les voyageurs vaccinés inclus. De plus, tous les autres protocoles de la destination doivent être suivis par tous les voyageurs, y compris les personnes vaccinées.